

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire, dûment convoqué le 15 novembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes d'Onzain, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MM. OLAYA, LECUIR, HERSANT, BONNEVILLE, CARREZ, BELLAMY, DUGAULT, LHUILLIER, RICHOMME, FERRAND, MOREAU, COUCHAUX, LEROUX ; Mmes REUILLON-FRETTE, CLEMENT, SEGRET, CHAUMET, MORAISIN, CRAMOYSAN, MAUGER, BROSSILLON, FOUCAULT, BONNEAU

Absents représentés : Denis BILLAULT représenté par Didier RICHOMME
Francine GALLOU représentée par Marylène REUILLON-FRETT
Sarah GUESDON représentée par Gilles LEROUX
Tiffany ROUL représentée par Laurent COUCHAUX
Nicole LE BELLU représentée par Pierre OLAYA

Absente : Mme BERTHEREAU

MME Nadine SEGRET a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du dernier conseil municipal. Il n'y a pas de remarque. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir que le conseil municipal lui a confiées.

| | |
|---------|---|
| 2024-54 | Fongibilité des crédits n°3 – Budget Principal 2024 |
|---------|---|

INFORMATIONS

a) Synthèse de la commission Environnement-Cadre de Vie-Sécurité

Philippe Bellamy présente une synthèse de la dernière commission Action sociale-Personnes âgées.

ENVIRONNEMENT

- Réflexion sur les parterres de la place
- Point sur le fleurissement à Onzain et à Veuves

CADRE DE VIE

- Point d'étape sur le projet de renaturation de la cour d'école Prévert
- Etude sur un projet de création d'un nouveau parking à la gare

SECURITE

- Point sur les différents aménagements de sécurité pour limiter la vitesse sur divers secteurs de la commune.

b) Rapport d'activité 2023 du SMAEP

Gérard Hersant présente le rapport d'activité 2023 du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable.

Laurent Couchaux demande que le dossier de présentation soit transmis à tous les conseillers.

c) Rapport d'activité 2023 du SIDELC

Gérard Hersant présente le rapport d'activité 2023 du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher.

Philippe Bellamy : Est-il possible d'installer une borne de recharge à Veuves ?

Gérard Hersant : pourquoi pas, mais il faut identifier un nombre potentiel d'utilisateurs pour que cela soit rentable.

Laurant Couchaux : il est dommage de mettre en comparaison le service public et la rentabilité.

Gérard Hersant : effectivement, ce n'est pas seulement de la rentabilité. Pour preuve, le SIDELC a été le premier syndicat à installer des bornes de recharge un peu partout sur le territoire et surtout en milieu rural. Mais il est aussi normal d'utiliser l'argent public d'une manière rationnelle et pertinente.

DÉLIBÉRATIONS

2024-87 Election du Maire délégué de Veuves

Monsieur le Maire expose que madame Nicole Le Bellu, a remis sa démission en tant que maire déléguée de Veuves mais souhaite rester conseillère municipale.

Madame Le Bellu ne sera donc pas adjointe au maire, titre qu'elle avait de droit en tant que maire déléguée.

Monsieur le Maire rappelle aussi que madame Le Bellu demeure conseillère communautaire car elle a été élue au suffrage universel direct aux dernières élections municipales de mars 2020.

Nous devons procéder par conséquent à une nouvelle élection du maire délégué de Veuves.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats. Marie Clément et Gilles Leroux sont candidats.

Gilles Leroux : Je souhaite expliquer ma candidature en reprenant dans un premier temps la charte de la commune nouvelle qui a été instaurée en 2017. Il est à noter que certains éléments devant permettre de garder une certaine identité et une position à la commune de Veuves ne sont pas respectés. Par exemple, il est inscrit que le 1^{er} adjoint devrait être un élu ou une élue de Veuves, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. De plus, une dotation de fonctionnement devait être allouée à la commune de Veuves. Cette dotation n'existe pas non plus.

Je rappelle qu'en 2020, j'ai été écarté de la liste majoritaire par Pierre Olaya car, d'après lui, il ne souhaitait pas mettre en péril la nouvelle liste et le nouveau mandat. Je regrette cette décision et ne comprends pas pourquoi je mettrais en péril une mandature.

Enfin, je souhaite revenir sur la réponse de Pierre Olaya concernant mes observations par courriel envoyées à tous les conseillers. Il dit qu'il n'y a pas de poste d'adjoint de supprimé à Veuves mais un poste d'adjoint de retiré de l'équipe municipale de Veuzain sur Loire car Veuves fait partie intégrante de la commune Nouvelle de Veuzain sr Loire au même titre que Vauliard, Onzain ou les Bosseries. Justement, je ne pense pas que la commune déléguée de Veuves doit être représentée au même titre que les Bosseries. Elle doit pouvoir garder sa propre identité de commune.

Monsieur le Maire : Gilles, je me permets de rappeler la raison qui m'a amené à te retirer de la liste majoritaire. Je rappelle que tu as fait le choix de déposer un recours auprès du tribunal contre la commune pour une décision que j'avais prise afin d'accepter l'implantation d'une antenne téléphonique sur le territoire de Veuves.

Marie Clément : pour ma part, je propose ma candidature car je connais très bien le territoire et je suis très impliquée dans la vie de la commune. Je mettrai tout mon engagement dans les projets à venir, comme la réfection des logements communaux ou la réfection de la rue de la Monnerie, et jusqu'aux prochaines élections en 2026.

Laurent Couchaux : je rends hommage à Nicole Le Bellu pour sa décision, mais je regrette que le nom de Marie Clément soit apparu dans le message d'information aux conseillers envoyé par le maire de la commune nouvelle. Il s'agit sans aucun doute d'une décision autoritaire.

Monsieur le Maire : je n'ai pas nommé ni choisi Marie Clément mais seulement proposé ce nom.

Marie-Ange Moraisin : Le maire n'a pas influencé qui que ce soit. Nous sommes assez grands pour choisir nous-même.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de désigner 2 conseillers municipaux pour être assesseurs à cette élection. Christelle Brossillon et Franck Dugault seront assesseurs.

Le vote a lieu à bulletin secret. Le résultat des votes :

- Marie Clément : 21 voix
- Gilles Leroux : 6 voix
- 1 vote blanc

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-36 du 4 juin 2020 approuvant la création des conseils communaux d'Onzain et de Veuves,

Vu le courrier reçu de Madame Le Bellu, en date du 25 octobre 2024, présentant sa démission en tant que maire délégué de Veuves,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection du maire délégué de Veuves,

Le conseil municipal, après une élection à bulletin secret, élit madame Marie CLEMENT en tant que Maire déléguée de Veuves.

Nadine Segret : je souhaite dire que je trouve cela normal que Marie Clément soit élue Maire déléguée au vu de son investissement à la vie de la commune.

2024-88 Avenant à la convention de mise à disposition de services ou partie de services techniques municipaux pour l'exercice de compétences communautaires

Monsieur le Maire expose qu'une convention est déjà mise en place avec Agglopolys afin de mettre à disposition des agents des communes membres pour l'exercice de compétences communautaires. Pour la commune de Veuzain-sur-Loire, il s'agit plus précisément de l'entretien de proximité et curatif des voiries communautaires (y compris des zones d'activités).

La convention initiale a été approuvée pour les années 2013 à 2015. La délibération n° 2015-048 du 3 avril 2015 a approuvé un avenant aux conventions relatif aux conditions et modalités de la mise à disposition des services ou de parties de services techniques des communes membres pour l'exercice de compétences communautaires au titre des années 2015 à 2020.

Depuis, différents avenants ont déjà été approuvés jusqu'à la date du 31 décembre 2023.

Agglopolys a lancé fin 2020, en concertation avec les communes, un travail de révision de la voirie d'intérêt communautaire permettant d'intégrer les demandes formulées par la commune depuis 2013 et de prendre en compte les mutations de notre territoire en lien avec les objectifs du PLUi HD et les nouvelles pratiques de mobilités. La Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 2 décembre 2022 a permis de fixer la liste des voiries classées d'intérêt communautaire.

Ce travail de révision nécessite de reprendre les conventions de mise à disposition de personnel communal pour l'exercice de compétences communautaires, afin que celles-ci correspondent au patrimoine de voirie classé d'intérêt communautaire. Cette seconde étape a pour objectif l'adoption de nouvelles conventions de mise à disposition au début de l'année 2025.

Dans l'attente de cette nouvelle convention, il est nécessaire d'approuver un avenant afin de prolonger la durée de la convention initiale de mise à disposition de services ou partie de services techniques municipaux pour l'exercice de compétence communautaire. Ainsi, l'article 5 de ladite convention est modifié en fixant la date d'expiration de celle-ci au 31 décembre 2024.

L'avenant est proposé en annexe 1.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° A_D2024_168 du conseil communautaire d'Agglopolys

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger d'un an la convention de mise à disposition des services pour les compétences communautaires,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention ad-hoc et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à la signer.

2024-89 Projet d'inclusion numérique et demande de subvention

Rapport :

Yves Lecuir expose que nous avons postulé à un appel à projets lancé par l'Etat et le Conseil Régional intitulé « Inclusion et médiation numérique pour toutes et tous ».

Notre projet est porté par l'Espace France Services et consiste en l'organisation d'ateliers collectifs autour de tablettes numériques. Ces ateliers sont ouverts à tous et sont gratuits.

Le 22 octobre dernier, nous avons appris que notre candidature a été retenue.

Dans le cadre de la demande de subvention, nous devons prendre une délibération pour valider le projet.

Proposition :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **approuve le projet d'organisation d'ateliers collectifs autour de tablettes numériques dans le cadre du dispositif « inclusion et médiation numérique pour toutes et tous »,**
- **approuve le plan de financement ci-joint de cette opération, sur la période 2024-2026,**

| Dépenses (HT) | | Recettes (HT) | |
|------------------------------------|--------------------|------------------------------------|--------------------|
| ▪ Acquisition de matériel : | 6 000,00 € | ▪ CPER AAP : | 21 600,00 € |
| ▪ Animation des ateliers : | 30 000,00 € | ▪ Autofinancement : | 14 400,00 € |
| Montant total : 36 000,00 € | | Montant total : 36 000,00 € | |

- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.**

2024-90 Décision modificative n°1

Yves Lecuir explique qu'il s'avère nécessaire de réaliser des virements de crédits pour le bon équilibre du budget de la Commune. Ce ne sont que des jeux d'écriture, il n'y a pas d'impact financier.

Cela concerne l'affectation des travaux en régie en investissement et l'affectation de dépenses d'opérations terminées sur de nouveaux chapitres. Le détail de la décision modificative n°1 se situe en annexe 2.

Proposition :

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-2,

Vu la délibération n°2024-32 du 22 février 2024 relative au vote du budget primitif de la commune,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de réaliser des virements de crédits pour le bon équilibre du budget de la commune,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1.

2024-91 Création d'une servitude de passage de réseaux

Gérard Hersant informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer une servitude de canalisations, fluides et réseaux au profit de la commune de Veuzain-sur-Loire, sur la parcelle H 136, appartenant à Madame Béatrice Bossard, située au 36 Route de Chambon.

Il s'agit d'une régularisation car le réseau d'évacuation des eaux de pluies est effectif depuis de nombreuses années.

Le plan de passage du réseau se situe en annexe 3.

Proposition :

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Le conseil municipal, à l'unanimité, :**

- accorde une servitude de canalisations, fluides et réseaux, au profit de la commune de Veuzain-sur-Loire, sur la parcelle H 136, appartenant à madame Béatrice Bossard, située au 36 Route de Chambon à Onzain.
- prendra à sa charge les frais de nettoyage de ce réseau,
- mandate Maitre Denis à Blois pour représenter la commune dans la création de cette servitude,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Franck Dugault informe qu'il y a des tuiles de toit qui tombent de la propriété située en face de l'église et appartenant à M. et Mme Luneau.
- Laurent Couchaux dit qu'il faudrait terminer les bordures de la route de Chambon afin qu'elles ne soient pas trop abruptes en cas d'accident.

Prochain Conseil : jeudi 19 décembre

Prochains rendez-vous :

- Vendredi 22 novembre : Conférence du GELO à Rostaing
- Samedi 23 novembre : Sainte Cécile à la salle Rostaing
- Dimanche 24 novembre : thé dansant de l'UNRPA à la salle des fêtes
- Samedi 30 et dimanche 1^{er} décembre : exposition de la couleur du temps à Bury
- Samedi 30 novembre : Sainte Barbe sur la place de l'église
- Mercredi 4 décembre : Colis de Noël des anciens à la salle des fêtes
- Samedi 7 décembre : concert de la renaissance à la salle des fêtes
- Samedi 7 décembre et Dimanche 8 décembre : Téléthon sur la place
- Dimanche 8 décembre : marché de Noël de l'étoile gymnique à Rostaing
- Samedi 14 décembre : Auditions de l'école des musiques à la salle des fêtes
- Samedi 14 décembre : Concert de la clé des chants à l'église d'Onzain
- Samedi 14 et dimanche 15 décembre : marché de Noël par Onzain Evènements à Rostaing

La séance est levée à 21h00.

Nadine SEGRET
Secrétaire de séance



Pierre OLAYA
Maire



